



Calendrier des jours de fermeture 2023

Vous travailler du LUNDI au VENDREDI vous avez droit :

- ⇒ **8 jours fériés qui sont fixés sur des jours ouvrés**
- ⇒ **2 jours de fermeture collective**

Seront donc chômés :

- ⇒ le 10 avril / lundi de pâques
- ⇒ le 1^{er} mai / Fête du travail
- ⇒ le 8 mai / Victoire 1945
- ⇒ le 18 et 19 mai / pont de l' Ascension
- ⇒ le 29 mai / Pentecôte
- ⇒ le 14 juillet / Fête nationale
- ⇒ le 14 et 15 août / pont de l' Assomption
- ⇒ le 1^{er} novembre / Toussaint
- ⇒ le 25 décembre / Noël

Vous travaillez du MARDI au SAMEDI vous avez droit à :

- ⇒ **5 jours fériés qui sont fixés sur des jours ouvrés**
- ⇒ **5 jours de fermeture collective (3 jours de fermeture collective et 2 jour de RTTE)**
- ⇒ **1 jour de récupération à prendre entre le 2 mai et le 31 décembre 2023, sachant que le 1^{er} mai tombe un lundi**

Seront donc chômés :

- ⇒ le 8 avril / Pâques
- ⇒ le 18 mai / Ascension
- ⇒ le 27 mai / Pentecôte
- ⇒ le 14 juillet / Fête nationale
- ⇒ le 15 août / Assomption
- ⇒ le 1^{er} novembre / Toussaint
- ⇒ le 11 novembre / Armistice 1918
- ⇒ le 23 décembre / Noël



Plus vos 2 jours de RTTE et 1 jour de récupération (au titre du 1^{er} mai)

